

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 / 4

1 – IDENTIFICATION

- | | |
|-----------------------------|---|
| 1.1 Désignation commerciale | BRODITOP - Pâte |
| 1.2 Fournisseur | S.A. L.A.R.C. – Z.I. de Quillihuec – 29500 ERGUE – GABERIC
Tél : 02.98.59.57.57. – Fax : 02.98.59.55.47. |
| 1.3 Types d'utilisation | Appât rodenticide anticoagulant sous forme de pâte fraîche. |
| 1.4 Autres données | N° CEE : 259-980-5
BRODIFACOUM |

2 – NATURE CHIMIQUE DU PRODUIT

- | | |
|---|---|
| 2.1 Composants ou impuretés apportant un danger | Appât titré à 0,005 % de BRODIFACOUM |
| 2.2 Autres données | Non applicable pour une utilisation au champ. |

3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets nocifs peu probables dans les conditions normales de manipulation et d'utilisation.

4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

- | | |
|-------------------------|--|
| 4.1 Consignes générales | Les symptômes d'empoisonnement sont typiquement ceux des anticoagulants. Dans les cas sévères, ceux-ci peuvent être des contusions, des hématomes des articulations, du sang dans les fécès et les urines. Un antidote, la vitamine K1 (Phytoménadione BP), peut être administré mais uniquement sous la direction d'un médecin ayant accès à un laboratoire hospitalier. Les médecins doivent consulter la notice ICI sur « Traitement de l'intoxication par les rodenticides anticoagulants ». |
| 4.2 Inhalation | Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos. Alerter le médecin par précaution. |

4.3 Ingestion	<p>TOUT PATIENT EMPOISONNE DOIT ETRE IMMEDIATEMENT TRANSFERE DANS UN HOPITAL. Se référer à la brochure « Traitement de l'intoxication par les rodenticides anticoagulants » (1984).</p> <p>Faire vomir – si cela n'a pas encore eu lieu – en chatouillant l'arrière gorge avec un instrument contondant propre (une petite cuillère, par exemple). Traitement médical ultérieur : le lavage gastrique peut être efficace dans les 4 heures suivant l'ingestion.</p>
4.4 Contact avec les yeux	<p>Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou de l'eau claire en maintenant les paupières écartées pendant au moins dix minutes. Alerter immédiatement un médecin.</p>
4.5 Contact avec la peau	<p>Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement la peau avec de l'eau, puis au savon et à l'eau. Les vêtements contaminés doivent être blanchis avant réutilisation.</p>

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction	<p>Pour les petits feux, utiliser un extincteur à mousse, CO₂, poudre sèche ou halon. Pour les feux plus importants, utiliser de la mousse ou de l'eau en brouillard : éviter l'utilisation de lance à eau. Contenir les déversements d'eau avec, par exemple, des barrières de terres provisoires.</p>
5.2 Moyens d'extinction à proscrire	
5.3 Risques particuliers	
5.4 Mesures particulières de protection	<p>Refroidir les containers exposés au feu en les aspergeant d'eau. Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés.</p>

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles	
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	<p>Les eaux de lavage ne doivent pas être déversées dans les caniveaux. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.</p>
6.3 Méthodes de nettoyage	<p>Balayer et pelleter dans les fûts à déchets ou sacs plastiques. Protéger de la poussière. Laver la zone de déversement à l'eau.</p>

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

Consulter l'étiquette avant l'utilisation. Eviter tout contact avec la peau, la bouche et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver le visage, les mains avant de manger, boire, fumer. Ne pas mettre les appâts à portée d'animaux domestiques.

7.2 Stockage

Conserver sous clef, dans le container d'origine, hermétiquement fermé et hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux.

Temps limite de stockage : physiquement et chimiquement stable pour au moins deux ans s'il est stocké à température ambiante dans ses containers d'origine hermétiquement fermés.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Précautions

Lors de l'utilisation, se référer aux précautions d'emploi figurant sur l'étiquette. Limites d'exposition au lieu de travail.

8.2. Mesures de protection individuelle

9. PROPRIETES PHYSIQUES

9.1 Aspect

bleu, solide, odeur vanillée.

9.2 Températures caractéristiques

9.3 Solubilité

Insoluble.

9.4 pH

9.5 Pression de vapeur

9.6 Masse volumique

9.7 Autres données

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Conditions à éviter

10.2 Matières à éviter

10.3 Produits de décomposition dangereux : La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes.

10.4 Autres données

11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Dose létale médiane orale (rats) approximativement 12,5 g/Kg

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Nocif pour les animaux, dont les oiseaux. Placer les appâts sous des abris accessibles uniquement aux rongeurs.

13 ELIMINATION

Ne pas contaminer les fossés, les étangs, mares et cours d'eau avec des produits chimiques ou des containers usagés. Eliminer le produit en surplus conformément aux conseils du GIFAF (1988) « Directives sur la façon d'éviter, de limiter les déchets de produits phytosanitaires à la ferme ». Les récipients vides ne doivent pas être utilisés à d'autres usages. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

14 TRANSPORT :

Non classé dangereux pour le transport.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les utilisateurs doivent s'assurer qu'ils observent toute législation locale, régionale ou nationale applicable. Classification CEE : selon la législation, ce produit n'est pas classé dangereux pour l'environnement ou la livraison. Classification France : Xn – NOCIF.

16 AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à la directive 91/155/CEE. Bien lire l'étiquette, utiliser les pesticides avec prudence. Utilisation : appât raticide et souricide puissant, qui peut tuer les rongeurs dès la première ingestion.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du 04/07/00. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.